

PLACIER S.A

Société Anonyme au capital de 700.000 Francs
Siège Social : 12 rue des Estivaux - 45270 BELLEGARDE
R.C.S MONTARGIS 69 B 3 - SIRET 836.950.030.000.20

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MARS 1996

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE,
Et le Vingt neuf Mars,

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour qui a procédé au renouvellement du mandat de tous les Administrateurs pour une nouvelle durée de six années devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2001,

- Monsieur Eric PLACIER
- Madame Alberte PLACIER,
- Monsieur Jean PLACIER,

seuls membres du Conseil d'Administration, se sont réunis à l'effet de renouveler le bureau du conseil et prendre toutes décisions en vue d'assurer la Direction Générale de la Société.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, a pris les décisions suivantes :

REELECTION DU BUREAU

Monsieur Eric PLACIER qui avait été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, est réélu en la même qualité, pour la nouvelle durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2001.

Monsieur Eric PLACIER, accepte le renouvellement de son mandat et, en remerciant ses collègues de la confiance qu'ils veulent bien lui témoigner à

nouveau, déclare qu'il n'exerce aucun autre mandat de Président de Société Anonyme, ni aucun mandat de Directeur ou de Directeur Général unique.

Madame Alberte PLACIER est renouvelée dans son mandat de Vice-Présidente du Conseil d'Administration pour la nouvelle durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2001.

Madame Claudine PLACIER est désignée comme Secrétaire du Conseil, sans limitation de durée.

POUVOIRS DU PRESIDENT

Monsieur Eric PLACIER, Président, aura les mêmes pouvoirs que ceux qui lui avaient été délégués antérieurement.

FIN DU MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur le Président expose qu'il ne lui est plus nécessaire, comme par le passé, d'être assisté d'un Directeur Général.

Il propose en conséquence de ne pas renouveler le mandat de Directeur Général de Madame Alberte PLACIER.

Le Conseil, accédant à cette demande, décide de ne pas renouveler le mandat de Directeur Général de Madame Alberte PLACIER et de ne pas nommer un nouveau Directeur Général en son remplacement.

FORMALITES

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités légales et administratives.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été clos et signé, après lecture, par les Administrateurs présents.

Certifié conforme
